



métaux

Fiche technique

Supralu

Nettoyant rénovateur aluminium anodisé

Produit de nettoyage, de dégraissage et de détartrage des surfaces sur lesquelles sont fixés un dépôt de tartre et des salissures organiques ou minérales.

Permet de raviver les surfaces métalliques telles que les encadrements de fenêtres en aluminium, l'aluminium anodisé et les inox. Dissout le tartre sur les appareils sanitaires, les sols, carrelages, vitres, (non protégées par un film solaire)...

Mode d'emploi

Diluer le produit dans l'eau de 5 à 20%.

Etaler la solution à l'aide d'une éponge ou d'un mouilleur. Laisser agir quelques minutes.

Brosser si nécessaire avec un pad blanc puis rincer à l'eau claire. Essuyer éventuellement à l'aide d'un chiffon sec et non pelucheux.

Conditionnements

- Emballage : carton de 4 bidons de 5 L

Données techniques

- Aspect : liquide limpide
- pH : 0 - 1
- Densité : 1,14 - 1,16

Précautions

Eviter les projections oculaires et le contact avec l'épiderme.

Effectuer un essai préalable pour vérifier la tenue du support et le taux de dilution à utiliser.

Ne pas mettre en contact avec des métaux cuivreux (cuivre, laiton, bronze) et des émailites.

Ne pas mélanger avec des produits oxydants (eau de javel) ou alcalins.

Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.

Sécurité selon FDS

Corrosion cutanée, Catégorie 1B.

Lésions oculaires graves, Catégorie 1.

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Fiche "Ingrédients" disponible sur demande au 05.55.27.65.27 pour le personnel médical.

Formule déposée au centre Antipoison France :
+ 33(0)1 45 42 59 59 (ORFILA)

Conforme à l'arrêté du 19/12/13 relatif au nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact de denrées alimentaires.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents.

Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des états membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Les informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et n'ont d'autre but que de vous renseigner sur nos produits et leurs possibilités d'application. Elles sont données avec objectivité mais n'impliquent aucun engagement de notre part.

22-01-2018

Ind. 9

